

Paragraphe 17^e de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX DÉPENSES

CONTRATS DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE – PROTECTEUR DU CITOYEN

PÉRIODE : 1^{ER} AVRIL 2018 AU 30 SEPTEMBRE 2018

Nom du fournisseur	Types d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires actifs	Nombre de forfaits cellulaires en réserve	Coûts d'acquisition	Coûts de service mensuels
Rogers Sans-fil	Téléphones cellulaires	5	1	0 \$	165,60 \$
Rogers Sans-fil	Téléphones intelligents	40	4	992,8 \$	2 263,77 \$
Rogers Sans-fil	Tablettes	5	0	0 \$	285,51 \$